

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du mardi 14 avril 2009
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil neuf, le **14 avril**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Jean-Pierre THEVENOT - Rémi GOUDSMETT – Jean Charles FONTAINE – Michel BAUDRY – Madame Christel CARPENTIER – Adjoints au Maire
Mesdames Marlyse DOULET – Valérie BAILLET – Magali GERVAIS – Odile MARCHAND -
Conseillères Municipales
Messieurs Pierre-Yves JEGAT - Pascal LARGILLET – Noël DECURE – Michel LEVIEUX - Nicolas MOLETTE – Agostinho GONCALVES - Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur Benoît MARCHIS (pouvoir à Mme Magali GERVAIS)
Monsieur Alain PELLEZ (pouvoir à Mr Jean-Pierre THEVENOT)
Monsieur Jean-Yves STEPHAN (pouvoir à Mr Michel BAUDRY)
Mr Sylvain MAILLARD (pouvoir à Mr Pierre-Yves JEGAT)
Mr Emmanuel COTTIN (pouvoir à Mr Michel LEVIEUX)
Mme Martine AUGER (pouvoir à Mr Nicolas MOLETTE)

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Cécile HERVIEUX et Marie-Ange FLEURY-LEGENDRE.

*_**

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 20h35.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Noël DECURE est nommé secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 mars 2009

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

PASS-FONCIER sur les terrains communaux – rue des Criquets et rue Verte / route de Bosville

La commune de Cany-Barville vend trois parcelles de terrain constructible. Afin de permettre aux familles à faibles revenus d'accéder à la propriété, le conseil municipal est invité à délibérer pour se prononcer sur la mise en œuvre du dispositif « PASS-FONCIER »

Adoptée à la majorité – 1 abstention.

Maître Stephan DU CRAY, notaire à Cany est chargé de la négociation des ventes.

Travaux de réfection de la couverture du groupe scolaire « Coustaud » dit Bâtiment du GEIST : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Le groupe scolaire « Coustaud », sis rue du Hôme, abrite l'association « GEIST-DIM ». D'importants travaux, notamment la réfection totale de la toiture doit être entreprise, pour éviter des désordres plus importants.

Le dossier a déjà fait l'objet de délibérations du conseil municipal en 2007 et en 2008, pour solliciter le concours financier de nos partenaires.

Considérant le travail de qualité accompli par l'association « GEIST-DIM », et son rayonnement au-delà du territoire communautaire,

Considérant que la commune de Cany-Barville met gracieusement à disposition les locaux à l'association « GEIST-DIM » et qu'elle en assume seule la totalité des charges d'entretien,

Vu la vétusté de la couverture du bâtiment, et la nécessité d'entreprendre des travaux connexes à cette réhabilitation,

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de Monsieur le Député de la circonscription au titre de la réserve parlementaire.

TENNIS : Travaux de réhabilitation de la couverture des tennis couverts, et réfection du court central extérieur : demande de subvention auprès du DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME, de la Direction Départementale Jeunesse et Sports et Fonds de concours auprès de la CCA

Les tennis couverts situés à proximité du Sporticaux, ont été réalisés en 1989. Le club de tennis fédère 165 licenciés, et les courts sont régulièrement occupés.

L'étanchéité de ce bâtiment n'est plus assurée, et de gros travaux de réfection de la couverture sont nécessaires. Les infiltrations d'eaux dégradent le revêtement des courts.

Afin d'assurer la sauvegarde de l'équipement, la commune de Cany-Barville doit entreprendre les travaux de réfection de la toiture, mais aussi réhabiliter le court central extérieur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime et de la Direction Départementale Jeunesse et Sports, ainsi qu'un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

CIMETIERE : travaux d'aménagement et extension du columbarium : demande de subvention au titre de la DGE (dotation globale d'équipement)

Conformément à la réglementation funéraire en vigueur, la commune doit poursuivre l'optimisation de l'espace, créer un jardin du souvenir et augmenter la capacité d'accueil du columbarium.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention aussi élevée que possible au titre de DGE (dotation globale d'équipement).

Sirènes et systèmes d'alarmes d'information – demande de subvention au titre de la DGE (dotation globale d'équipement)

Dans le cadre du plan local de sauvegarde, et notamment la nécessité d'alerter la population des risques majeurs encourus, il est demandé aux communes de se doter de systèmes d'information.

La commune de Cany-Barville souhaite se doter d'un système portatif sonore. Une subvention au titre de la DGE est sollicitée à l'unanimité.

Demande d'implantation d'abris-bus auprès du Département de Seine-Maritime : Hameau de Barville et Hameau de la Mare d'Hocqueville

Afin de permettre aux élèves résidant dans les hameaux de Barville et de la Mare d'Hocqueville d'attendre le bus, dans de meilleures conditions de sécurité, et de s'abriter pendant la période hivernale où les conditions météorologiques sont particulièrement difficiles, le conseil municipal sollicite à l'unanimité, auprès du Département de Seine-Maritime, l'implantation de deux abris-bus.

Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les collégiens pour les années 2008 à 2010.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec le Département de Seine-Maritime pour l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens.
Adoptée à l'unanimité.

Ecole primaire « Louis Pergaud » : organisation d'une classe transplantée / subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire

Monsieur Jean-Charles FONTAINE, enseignant à l'école Louis Pergaud projette d'organiser une classe transplantée du samedi 30 mai au dimanche 07 juin 2009. Il emmènera sa classe composée de 27 élèves de CE1 (7 à 8 ans) dans les chalets Sunset de la Communauté de communes à LA CLUSAZ.

Ce séjour à but pédagogique, permettra la découverte du milieu montagnard, de la faune et la flore, la visite de l'écomusée de Thônes, ainsi que la pratique de nouvelles activités sportives comme l'escalade.

Vu l'avis favorable de la commission « écoles et jeunesse » du vendredi 10 avril 2009,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ autorise l'organisation de cette classe transplantée de CE1 de l'école Louis Pergaud, du 30 mai au 07 juin 2009 à LA CLUSAZ.

2/ décide de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire Louis Pergaud, d'un montant de 2.500€.

Résidence « le Colombier » : Convention avec Habitat 76 / autorisation d'emprise au sol pour l'installation d'un abri de stockage des déchets ménagers.

Suite à la suppression des colonnes vide-ordures dans les immeubles à habitat collectif, de la résidence « le COLOMBIER » 37, rue Georges Carel, Habitat 76 souhaite réaliser, un abri pour le stockage des déchets ménagers. Pour réaliser ce local, Habitat 76 demande l'autorisation pour occuper deux aires de stationnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public, à intervenir avec Habitat 76.

Location de deux logements communaux : fixation des loyers

Deux logements communaux sont actuellement vacants.

1° / un F2 de 45m², sis 18ter, rue du Hôme, dans l'enceinte du groupe scolaire « Coustaud ».
Le montant du loyer est fixé à 350€/mois

2° / un F6 de 148m², sis 18 rue du Hôme, le montant du loyer est fixé à 650€/mois
Adoptée à l'unanimité.

Salles municipales : fixation du barème de remboursement de la vaisselle cassée ou perdue

Le barème révisé pour le remboursement de la vaisselle cassée ou perdue, est adopté à l'unanimité et applicable à compter du 1^{er} mai 2009.

Location des terrasses – exercice 2009.

L'autorisation d'occupation du domaine public aux droits des commerces situés sur la place Robert Gabel, installant des terrasses, à savoir le Café de l'Agriculture et la pizzeria « les Petites Arcades » est renouvelée pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2009. Le montant de l'indemnité forfaitaire est délibérée et adoptée à la majorité.

1 contre - 2 abstentions

Salon de l'Habitat : location de la salle Daniel Pierre

Le salon de l'Habitat 2009, se déroulera les 15, 16 et 17 mai, salle Daniel Pierre.

Cette manifestation organisée par la société Expo-Normandie représentée par Mr BORDIER, rassemble une cinquantaine d'exposants sur le thème de l'habitat et du développement durable.

Le tarif de location de la salle est délibéré et approuvé à l'unanimité. Une convention fixera les modalités de prêt de la salle.

Il est noté que l'organisateur du Salon de l'Habitat mettra en synergie les différentes manifestations programmées le même jour, à savoir, la journée « portes ouvertes aux serres municipales », aux jardins familiaux, et l'intervention de l'AREHN.

Subvention exceptionnelle – amicale du personnel – départ en retraite

Une subvention exceptionnelle est accordée à l'amicale du personnel pour l'organisation de la manifestation du départ en retraite de trois agents de la collectivité.

Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h10.

Fait à Cany-Barville, le 16 avril 2009.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT.